

SÉANCE RÉGULIÈRE (4 décembre 2017)

Une séance régulière du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le 4 décembre 2017 à 19 h 30 au lieu habituel des séances, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Pierre Quirion
Siège #2 - Lise Rancourt
Siège #3 - Daniel Fortin
Siège #4 - Marc-Ange Doyon
Siège #5 - Stéphane Auclair
Siège #6 - Marcel Busque

Est/sont absents à cette séance :

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse, Lyne Bourque. Dominique Lamarre, directrice générale et Hugues Poulin, inspecteur municipal sont aussi présents.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte.

338-12-2017

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant ouvert le point Questions diverses.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

339-12-2017

3.1 - Séance régulière du 13 novembre 2017

Copie du procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 13 novembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance régulière du 13 novembre 2017 soit adopté.

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

340-12-2017

4.1 - Acceptation des comptes

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des déboursés soumise relative à novembre 2017 totalisant 130 207,03 \$ (Folio 350188) et 15 165,49 \$ pour les salaires nets soit acceptée et que lesdits comptes soient payés.

Le paiement de ces comptes sera effectué par les chèques # 10765 à # 10836 inclusivement, par prélèvement bancaire ainsi que par dépôt direct pour les salaires nets. La secrétaire-trésorière certifie que des crédits sont disponibles pour l'ensemble de ces dépenses.

4.2 - Permis de novembre 2017

La directrice générale fait la lecture de la liste des permis de constructions et rénovations, certificats d'autorisations ainsi que les installations septiques émis lors du mois de novembre 2017 et remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

4.3 - Suivi mensuel du budget

La secrétaire-trésorière présente le suivi du budget au 31 novembre 2017, lequel a été remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

341-12-2017

4.4 - Demande de don et commandite - Laurie Marquis

ATTENDU qu'une demande de don provenant de Laurie Marquis, résidente au 232, 34e Rue à Notre-Dame-des-Pins, a été reçue à la Municipalité le 15 novembre 2017 pour un voyage humanitaire en Haïti mené par Psychoed Sans Frontières, organisme qui vise à promouvoir la profession de la psychoéducation par le biais de la coopération internationale, ce stage pour étudiant sera effectué en mai 2018; ATTENDU que la demande répond à l'un des objectifs visés par la politique des dons et commandites de la Municipalité soit de soutenir les personnes réalisant un voyage humanitaire en lien avec leurs études; ATTENDU que selon la politique des dons et commandites de la Municipalité, une seule subvention par personne peut être accordée; ATTENDU que Mlle Laurie Marquis n'a jamais reçu cette subvention; Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire un don de 100 \$ à Laurie Marquis pour son voyage éducatif en Haïti qui aura lieu en mai 2018.

342-12-2017

4.5 - Vente pour défaut de paiement des taxes

ATTENDU que le conseil a pris connaissance de la liste des contribuables endettés pour taxes envers la municipalité tout en conformité avec l'article 1022 du Code municipal;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal ordonne à Mme Dominique Lamarre, secrétaire-trésorière, conformément à l'article 1023 du Code municipal, de transmettre au bureau de la MRC de Beauce-Sartigan, la liste des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes.

QUE le conseil municipal mandate Marcel Busque, selon l'article 1038 du Code municipal du Québec, afin d'enchérir et acquérir lesdits immeubles lors de la vente sans toutefois dépasser le montant des taxes en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

343-12-2017

4.6 - Affectation pour le matériel roulant 2017

ATTENDU que le conseil désire affecter un montant de 4 000 \$ pour le matériel roulant de la Municipalité; ATTENDU que ce montant est disponible;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'affecter un montant de 4 000 \$ pour le matériel roulant.

344-12-2017

4.7 - Affectation pour le pavage 2017

ATTENDU que le conseil désire affecter un montant de 20 265 \$ pour de futurs travaux de pavage dans la Municipalité; ATTENDU que ce montant est disponible;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'affecter un montant de 20 265 \$ pour le pavage.

5 - CORRESPONDANCE

5.1 - Bordereau des correspondances

Il n'y a aucune correspondance pour le mois de novembre 2017.

6 - LÉGISLATION

345-12-2017

6.1 - Adoption / Second projet du règlement numéro 265-164A-2017

Une dispense de lecture complète a été demandée lors de l'avis de motion. Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 72 heures, madame la mairesse demande à la directrice générale de résumer les grandes lignes du règlement 265-164A-2017.

RÈGLEMENT NO 265-164A-2017 modifiant le règlement de zonage

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Fortin et résolu unanimement que le règlement 265-164A-2017 soit, et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit: voir texte complet au registre des règlements.

7 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président d'assemblée ouvre la période de questions à 19 h 44. Après quelques interventions, la période de question est fermée à 19 h 50.

8 - TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

346-12-2017

8.1 - Acceptation définitive des travaux de pavage réalisés en 2016 par Pavage Sartigan Ltée

ATTENDU que la Municipalité a reçu du service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan la recommandation de paiement pour la libération de la retenue contractuelle de 7 494,94 \$, taxes incluses, pour les travaux exécutés en date du 30 octobre 2016 par Pavage Sartigan Ltée pour la préparation et pavage de la 2e Avenue, 28e Rue, 36e Rue et 37e Rue;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE procéder à la réception définitive des travaux de préparation et pavage de la 2e Avenue, 28e Rue, 36e Rue et 37e Rue réalisés par Pavage Sartigan Ltée en octobre 2016;

DE libérer la retenue finale et ainsi procéder au paiement final de 7 494,94 \$, taxes incluses à Pavage Sartigan Ltée.

347-12-2017

8.2 - Réception provisoire pour les bandes de patinoire

ATTENDU que M. Jean-François Darisse, architecte de Les Architectes Odette Roy et Isabelle Jacques inc., a procédé, le 21 novembre 2017, à l'inspection de l'ensemble des travaux effectués par Les Installations sportives Agora pour la fourniture et l'installation de bandes et équipements pour patinoire extérieure;

ATTENDU que la Municipalité a reçu le certificat de réception provisoire des travaux accompagné de la liste des déficiences à corriger;

ATTENDU que les travaux réalisés sont conformes aux plans et devis;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux pour la fourniture et

l'installation de bandes et équipements pour patinoire extérieure réalisés par Les Installations sportives Agora;

DE libérer la moitié de la retenue de 10 %.

8.3 - Tonte, fertilisation et entretien de plate-bande 2018

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

8.4 - Entretien de la halte routière 2018

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

348-12-2017

8.5 - Surdimensionnement des conduites du prolongement de la 24e Rue - recommandation de paiement no. 1

ATTENDU la réception de la recommandation de paiement de la MRC de Beauce-Sartigan du 9 novembre 2017 pour les travaux de surdimensionnement des conduites effectués par Excavation Notre-Dame inc. pour le prolongement de la 24e Rue pour la somme totale de 6 588,01 \$, taxes incluses; ATTENDU que le paiement de ces travaux était prévu au budget;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au paiement de la somme de 6 588,01 \$, taxes incluses à Excavation Notre-Dame inc. pour le surdimensionnement des conduites du prolongement de la 24e Rue.

9 - QUESTIONS DIVERSES

349-12-2017

9.1 - Demande pour la bibliothèque - photocopies couleurs

ATTENDU la demande reçue de Mme Lyette Roy, responsable de la bibliothèque municipale, afin d'obtenir des copies couleurs de 5 fascicules en 50 copies recto-verso pour chacun; ATTENDU que la politique de la Municipalité pour les organismes locaux et municipaux est de fournir sans frais des photocopies en noir et blanc seulement; ATTENDU que les membres du conseil désirent rester équitable envers tous les organismes et comités;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de fournir les copies demandées, sans frais, en noir et blanc.

350-12-2017

9.2 - Blanchette, Vachon, offre de service pour l'audit 2017, 2018 et 2019

ATTENDU l'offre de service reçue de Blanchette, Vachon pour l'audit 2017, 2018 et 2019; ATTENDU que les membres du conseil se questionnent sur les hausses annuelles proposées;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la proposition pour l'année 2017;
De demander la justification des hausses annuelles des coûts proposés.

351-12-2017

9.3 - Remise au centre communautaire - partage de l'espace

ATTENDU que la Municipalité partage au Comité de sauvegarde du pont couvert Perrault une partie de l'espace disponible à l'intérieur de la remise située au centre communautaire pour le rangement de mobilier et d'équipement servant lors de la Fête au vieux pont; ATTENDU qu'au cours des dernières années les besoins en espace se sont accrus autant pour la Municipalité que pour le Comité de sauvegarde du pont couvert; ATTENDU qu'il est important de définir officiellement le partage de l'espace afin d'éviter des problématiques liées à l'entreposage du matériel pour les deux organisations;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité offre au Comité de sauvegarde du pont couvert Perrault la possibilité d'utiliser le tiers de l'espace à l'intérieur de la remise située au centre communautaire, la Municipalité se réservant l'utilisation du deux tiers de l'espace.

352-12-2017

9.4 - Motion de félicitations à Vanessa Drouin

ATTENDU que Mme Vanessa Drouin, originaire de Notre-Dame-des-Pins, s'est méritée le titre de championne du monde de karaté en kata synchronisé en remportant la médaille d'or avec son partenaire Jérôme Bernard lors des championnats du monde à Orlando en Floride en novembre 2017; ATTENDU que Mme Drouin a également obtenu la médaille d'argent en kata armé lors de ces mêmes championnats; ATTENDU que les membres du conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins désirent souligner la performance de Mme Drouin en karaté, laquelle performance mérite la reconnaissance de la population notredamoise;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter une motion de félicitations à Mme Vanessa Drouin pour sa haute performance lors des championnats mondiaux en karaté en novembre 2017.

353-12-2017

9.5 - Renouvellement de l'entente relative au partage d'une ressource en communication

ATTENDU le projet d'entente relative au partage d'une ressource en communication entre les municipalités de Saint-Benoît-Labre, Notre-Dame-des-Pins, Saint-Philibert et Saint-Simon-les-Mines; ATTENDU que les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir de l'article 569 du Code municipal qui prévoit que toute municipalité locale peut conclure une entente avec toute autre municipalité, quelle que soit la loi qui la régit, relativement à un tout ou une partie d'un domaine de leur compétence; ATTENDU que les municipalités de Notre-Dame-des-Pins, Saint-Philibert et Saint-Simon-les-Mines désirent que la municipalité de Saint-Benoît-Labre lui fournisse les services d'une personne compétente qu'elle a à son emploi pour soutenir les municipalités concernées dans le domaine des communications, dans les limites prévues à la présente entente et ce, pour une durée d'un an, du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018; ATTENDU qu'en vertu de cette entente la municipalité de Notre-Dame-des-Pins peut utiliser la ressource de la municipalité de Saint-Benoît-Labre environ 6 heures par semaine pour un budget de 6 892,42 \$;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler l'entente telle que proposée par la municipalité de Saint-Benoît-Labre pour l'année 2018.

354-12-2017

9.6 - Approbation du budget 2018 pour la ressource en communication

ATTENDU le budget proposé par la municipalité de Saint-Benoît-Labre pour le partage de services d'une ressource en communication pour l'année 2018, lequel budget représente tous les frais pour l'utilisation d'une ressource 6 heures par semaine;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le budget de 6 892,42 \$ proposé par la municipalité de Saint-Benoît-Labre pour le partage de services d'une ressource en communication pour l'année 2018

355-12-2017

9.7 - Renouvellement de l'assurance accident pour les bénévoles

ATTENDU le renouvellement de l'assurance de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins avec Groupe Ultima inc.; ATTENDU l'assurance accident pour tous les bénévoles incluse dans le contrat d'assurance; ATTENDU qu'il existe différentes options pour l'assurance accident des bénévoles;

ATTENDU que présentement les bénévoles de la Municipalité sont couverts par l'option C - limite 25 000 \$ avec I.H. 250 \$ au coût de 225 \$;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier l'option de l'assurance accident des bénévoles pour l'option D - limite 50 000 \$ avec I.H. 250 \$ pour un coût de 250 \$ et ce, dès le renouvellement de l'assurance de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins avec Groupe Ultima inc.

356-12-2017

9.8 - Remboursement du cellulaire de la mairesse

ATTENDU que l'utilisation d'un cellulaire est nécessaire à la fonction de maire;
ATTENDU que cette pratique est courante depuis plusieurs années;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de permettre le remboursement des comptes mensuels du cellulaire de la mairesse, Mme Lyne Bourque, au coût approximatif de 42 \$.

357-12-2017

9.9 - Renouvellement adhésion Tourisme Chaudière-Appalaches

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler, pour l'année 2018, l'adhésion de la Municipalité ainsi que celle pour le pont Perrault à Tourisme Chaudière-Appalaches pour les inscriptions au guide touristique et au site internet au coût de 442 \$ avant les taxes applicables.

358-12-2017

9.10 - Acceptation du plan de lotissement Minute 11640 de Francis Carrier pour le prolongement de la 37e Rue

ATTENDU la résolution no. 276-10-2017 approuvant le plan projet de lotissement préparé par Francis Carrier a.-g. (minute 11 640 datée du 9 mai 2017) présenté par Excavation Notre-Dame inc. pour une demande de permis de lotissement datée du 19 juin 2017 et créant le prolongement de la 37e Rue (24 terrains pour jumelé);

ATTENDU que la demande de permis de lotissement datée du 19 juin 2017 a été annulée;

ATTENDU que le plan projet de lotissement préparé par Francis Carrier a.-g. (minute 11 640 datée du 9 mai 2017) pour le prolongement de la 37e Rue a été modifié afin de créer 38 terrains pour jumelé;
ATTENDU qu'une nouvelle demande de permis de lotissement a été déposée à la MRC de Beauce-Sartigan par Excavation Notre-Dame inc.;
ATTENDU que les terrains portant les numéros de lot 6 170 175 à 6 170 187 ne seront pas desservis, pour l'instant, par les services d'aqueduc, d'égout et de chemin public :

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le plan projet de lotissement modifié (minute 11 640 datée du 9 mai 2017) créant 38 terrains pour le prolongement de la 37e Rue.

359-12-2017

9.11 - 37e Rue - certificat attestant que la Municipalité ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation

ATTENDU qu'en vertu de l'article 33 de la Loi sur la qualité de l'environnement, la Municipalité doit délivrer un certificat attestant que la Municipalité de s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques pour le prolongement de la 37e Rue;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Mme Dominique Lamarre, directrice générale, à signer un certificat attestant que la Municipalité de s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques pour le prolongement des services de la 37e Rue.

360-12-2017

9.12 - Ados en cavale été 2018

ATTENDU que la Maison des jeunes Beauce-Sartigan désire poursuivre le projet "Ados en cavale" s'adressant aux jeunes de 12 à 17 ans provenant de l'ensemble des municipalités rurales de la MRC de Beauce-Sartigan pour l'été 2018 et suivantes;
ATTENDU que la contribution demandée aux municipalités est de 50 \$ par jeune inscrit au programme d'été;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Pins confirme sa participation au projet "Ados en cavale" de la Maison des Jeunes Beauce-Sartigan pour l'été 2018 et suivantes.

9.13 - Formation obligatoire des élus à l'éthique et à la déontologie en matière municipale

La directrice générale fait rapport aux membres du conseil que Mme Lise Rancourt et M. Marc-Ange Doyon ont suivi la formation obligatoire des élus à l'éthique et à la déontologie en matière municipale le 25 novembre 2017.

361-12-2017

9.14 - Nomination d'un procureur pour la Cour municipale en 2018

ATTENDU que la Municipalité doit mandater son ou ses procureurs à la Cour municipale commune de la Ville de St-Georges pour l'année 2018;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE confier, pour l'année 2018, le mandat de représentants de la municipalité auprès de la Cour municipale commune de la Ville de St-Georges pour les infractions au Code de la sécurité routière, à l'un de ses règlements ou à un règlement municipal relatif au stationnement ainsi que pour les infractions de nature pénale à un règlement municipal relatif aux objets suivants : paix et bon ordre, système d'alarmes, utilisation de l'eau, colporteurs et animaux à la firme Caïn, Lamarre, Casgrain, Wells;
DE confier, pour l'année 2018, le mandat de représentants de la municipalité auprès de la Cour municipale commune de la Ville de St-Georges pour les infractions de nature pénale à un règlement municipal relatif aux nuisances ainsi qu'aux règlements d'urbanisme à la firme Morency, société d'avocats;
DE transmettre la présente résolution à la greffière Mme Michèle Chabot à la Cour municipale commune de Ville St-Georges.

362-12-2017

9.15 - Heures supplémentaires inspecteur municipal

ATTENDU que l'inspecteur municipal a dû accumuler lors des dernières semaines plusieurs heures de travail;
ATTENDU qu'avec les différentes tâches de l'inspecteur, il ne lui sera pas possible de reprendre plusieurs heures à court terme;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de 50 heures travaillées à Hugues Poulin, inspecteur municipal.

363-12-2017

9.16 - Réclamation de M. Marcel Gousse

ATTENDU la demande reçue d'une réclamation de frais pour des travaux réalisés par M. Marcel Gousse, résident au 89, 26e Rue;
ATTENDU que M. Gousse affirme que suite au nettoyage de la borne-fontaine située près de sa propriété, l'accotement a été endommagé de façon à empêcher la circulation de M. Gousse avec son véhicule électrique pour personne âgée;
ATTENDU que les frais réclamés par M. Gousse s'élèvent à 186 \$;
ATTENDU que l'employé de la Municipalité est allé pour ajouter du matériel et égaliser le sol mais que les travaux correctifs avaient déjà été effectués par le propriétaire;
ATTENDU que les propriétaires ne peuvent pas effectuer des travaux et ensuite en réclamer les coûts à la Municipalité, sans que lesdits travaux aient préalablement été approuvés par la Municipalité;

ATTENDU que cette pratique engendrerait une panoplie de réclamations pour des travaux devant être effectués par les employés de la Municipalité;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas rembourser le propriétaire pour des travaux réalisés sans avoir préalablement fait une demande à la Municipalité pour l'acceptation desdits travaux.

364-12-2017

9.17 - PG Solutions - frais annuel et d'entretien 2018

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE renouveler auprès de PG Solutions le contrat d'entretien et soutien des applications, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, pour la somme de 7 335 \$, plus les taxes applicables;
DE renouveler auprès de PG Solutions le contrat d'entretien et de soutien des applications, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, pour les éléments liés à l'émission des permis, pour la somme de 3 040 \$, plus les taxes applicables;
DE défrayer à PG Solutions la somme de 1 380 \$, plus les taxes applicables, pour le droit d'utilisation annuel Accèsité-UEL.

365-12-2017

9.18 - Embauche d'animateurs pour des activités parascolaires

ATTENDU que la Municipalité doit procéder à l'embauche de quelques animateurs pour les activités parascolaires 2017 et 2018;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE procéder à l'embauche de Mme Annie-Claude Labrecque comme animatrice pour les ateliers de multisports offerts à l'automne 2017, pour un total de 11 heures d'animation effectuées, au taux prévu de 20 \$/heure;
DE procéder à l'embauche de Mme Vanessa Drouin comme animatrice pour les ateliers de multisports offerts à l'hiver 2018, pour un total prévu de 12 heures d'animation, au taux de 20 \$/heure;
DE procéder à l'embauche de Mme Mélanie Bourgelas comme animatrice pour les ateliers culinaires offerts en 2017, selon le taux prévu de 20 \$ par heure d'animation et, dans le cas précis des ateliers culinaires, ajouter 30 minutes de temps de préparation pour l'achat des ingrédients nécessaires à la préparation des recettes;
DE procéder à l'embauche de Mme Guylaine Poulin comme aide-animatrice pour les ateliers culinaires offerts en 2017 et en 2018, selon le taux prévu à ce poste.

366-12-2017

9.19 - Séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2018 et du programme triennal d'immobilisation

ATTENDU qu'une séance extraordinaire doit avoir lieu pour l'adoption du budget 2018 et du programme triennal d'immobilisation;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2018 et du programme triennal d'immobilisation 2018-2020 aura lieu le 18 décembre à 19 h 30;
QUE l'avis public pour l'annonce de cette séance extraordinaire soit publié tel que prévu par la Loi.

367-12-2017

9.20 - Modification aux représentants sur les comités pour l'année 2018

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire les modifications suivantes aux représentants sur les comités pour l'année 2018:

- Comité des loisirs : remplacer Marcel Busque par Marc-Ange Doyon,
- Comité de sauvegarde du pont couvert Perrault: remplacer Marc-Ange Doyon par Pierre Quirion.

368-12-2017

10 - CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Fermeture à 20 h 30.

Lyne Bourque
Mairesse
trésorière

Dominique Lamarre
Directrice générale et secrétaire-

Je, Lyne Bourque, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Lyne Bourque
Mairesse